



PROCES VERBAL DE REUNION

Ville de Neuville-aux-Bois

Le huit novembre deux mil vingt-et-un à vingt heures trente, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni en séance ordinaire sous la présidence de Monsieur Patrick HARDOUIN, Maire.

Étaient présents :

Patrick HARDOUIN, Eric AUBAILLY, Marie-Noëlle MARTIN, Yves MACE, Patricia ALLIBE, Patrick ALBERT, Nadia THIBAUT, Maryse AGUENIER, Daniel DAUVILLIER, Cédric LASCOMBE, , Karine BAUDU, Karine DAVID-DAVEAU, Pascal DAUVILLIER, Valérie CRAPEAU. Didier MAROIS, Pierre-Yves ROBERT, Virginie PARADINAS, Alain COUROUX, Sandrine JAMBUT, Valérie LAURIN, Jean-Louis RICHARD.

Pouvoirs :

Raoul MARTINS pouvoir à Eric AUBAILLY
Estelle BOEDÉC pouvoir à Marie-Noëlle MARTIN
Desislava DUCHESNE pouvoir à Didier MAROIS
Thierry GIRAULT pouvoir à Julia VAPPÉREAU

Absente :

Sonia KUGLER

Karine BAUDU a été désignée en tant que secrétaire de séance.

APPROBATION DU PRECEDENT COMPTE - RENDU

Le compte-rendu de la précédente réunion de Conseil Municipal est approuvé à l'unanimité.

ORDRE DU JOUR

1 - CREANCES ETEINTES

Monsieur Patrick HARDOUIN, Maire, informe les membres du Conseil Municipal que la Direction Générale des Finances Publiques sollicite l'admission en créances éteintes des dettes de 2 administrés dont l'effacement des dettes a été ordonné par le tribunal ainsi que la créance d'une entreprise clôturée pour insuffisance d'actif.

	CANTINE	VACATION DE POLICE	TOTAL	OBSERVATIONS
1 personne	774,60 €		774,60 €	CANTINE 2017 ET 2018
1 personne	15,50 €		15,50 €	CANTINE 2020
1 entreprise		25,00 €	25,00 €	VACATION DE 2015
TOTAL	790,10 €		815,10 €	

Après délibération, les membres du Conseil Municipal, à l'unanimité :

- Approuvent la demande d'admission en créances éteintes pour un total de 815,10 €.

2 - PRISE EN CHARGE FRAIS D'OBSEQUES POUR DEUX PERSONNES

Monsieur Patrick HARDOUIN, Maire, précise aux membres du Conseil Municipal que vu le code des collectivités territoriales et son article L.2223-27 qui prévoit que le Maire pourvoit à ce que toute personne soit ensevelie et inhumée décemment sans distinction de culte ni de croyance, la commune est amenée à prendre en charge les frais d'obsèques dans les cas suivants :

- ✓ Pour les indigents,
- ✓ Pour les personnes décédées dont la situation financière ou celle de leur famille ne permet pas de pouvoir acquitter ces frais,
- ✓ A défaut d'une initiative de la part d'une personne ayant la qualité pour pouvoir aux funérailles.

Frais d'obsèques pour un administré décédé à la l'Hôpital de Pithiviers le 03/08/2021

Considérant que cet administré n'a pas de famille,

Vu la nécessité de procéder en urgence à l'inhumation du défunt selon les textes et règlements en vigueur,

Monsieur le Maire a été sollicité par l'hôpital de Pithiviers pour la prise en charge des obsèques du défunt.

Un devis a été demandé aux pompes funèbres Reverter Caton de Neuville-aux-Bois.

Le montant s'élève à 1 890,00 €.

Monsieur Le Maire va demander à Maître DOUVIN, Notaire de Neuville-aux-Bois, l'ouverture du dossier de succession du défunt,

Le Notaire demandera ensuite à la banque du défunt, le remboursement des frais d'obsèques engagés par la Commune de Neuville-aux-Bois.

Après délibération, les membres du Conseil Municipal, à l'unanimité :

- Approuvent la prise en charge des frais d'obsèques de l'administré pour un montant de 1 890,00 €.

Frais d'obsèques pour une personne domiciliée à ORLEANS et décédée à la l'Hôpital Pierre Lebrun de Neuville-aux-Bois le 08/02/2021

Considérant le refus de la sœur de cette personne de prendre en charge l'organisation et les frais d'obsèques,

Vu la nécessité de procéder en urgence à l'inhumation du défunt selon les textes et règlements en vigueur,

Monsieur le Maire a été sollicité par l'hôpital Pierre Lebrun pour la prise en charge des obsèques du défunt.

Un devis a été demandé aux pompes funèbres Reverter Caton de Neuville-aux-Bois.

Le montant s'élève à 1 890,00 €.

Il a ensuite été demandé à la Banque Postale, banque du défunt, le remboursement des frais d'obsèques. Le remboursement a eu lieu en octobre dernier.

A l'interrogation de Monsieur Jean-Louis RICHARD, Monsieur Patrick HARDOUIN confirme que c'est à la Commune du lieu de décès d'assurer la prise en charge de l'inhumation si la situation du défunt relève des critères prévus à l'article L.2223-27 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Après délibération, les membres du Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **Approuvent la prise en charge des frais d'obsèques de l'administré pour un montant de 1 890,00 €.**

3 - LONGUEUR DE VOIRIE COMMUNALE 2021

Monsieur Patrick HARDOUIN, Maire, rappelle aux membres du Conseil Municipal que la longueur de voirie communale sert au calcul de la Dotation Globale de Fonctionnement et à la Dotation de Solidarité Rurale que verse l'Etat chaque année aux communes.

La longueur de voirie n'a pas changé en 2021 et s'établira au 1^{er} janvier 2022 à 44,545 km selon le tableau joint en annexe.

A la question de Monsieur Didier MAROIS sur le fait que la rue Martin Duplessis ne figure pas au tableau récapitulatif des longueurs de voirie, Monsieur Patrick HARDOUIN précise que seule la voirie communale y est répertoriée. Les parties de voiries Départementales ne doivent pas être prises en compte pour le calcul de la longueur de voirie.

Après délibération, les membres du Conseil Municipal, à l'unanimité :

- ✓ **Fixent la longueur de la voirie communale à 44,545 km comme indiqué dans le tableau qui sera joint à la délibération.**

4 - CONVENTION D'OCCUPATION TEMPORAIRE DU DOMAINE PUBLIC - DISTRIBUTEUR DE PIZZAS FRAICHES 7 JOURS / 7

Monsieur Patrick HARDOUIN, Maire, informe les membres du Conseil Municipal que pour les besoins de son activité, un pétitionnaire a sollicité un emplacement sur le domaine public communal, pour l'installation d'un distributeur automatique de pizzas fraîches, ouvert 7 jours sur 7, sur le parking Poids Lourds, situé au croisement de la Rue de Chilleurs et de la Rue du Mail Est.

L'emplacement mis à disposition se compose d'une surface de 3,65 m² (2,40 m x 1,52 m).

Cette occupation temporaire du domaine public, à titre précaire et révocable, fait l'objet d'une convention entre la Commune de Neuville-aux-Bois et le pétitionnaire.

Monsieur Patrick HARDOUIN précise que le distributeur de pizzas à une capacité de 70 pizzas.

A la question de Jean-Louis RICHARD, Monsieur Patrick HARDOUIN précise que le comptage électrique est à la charge du pétitionnaire. Il n'y a pas besoin d'alimentation en eau pour le distributeur de pizzas.

Après délibération, les membres du Conseil Municipal, à l'unanimité :

- Approuvent la convention d'occupation temporaire du domaine public pour le distributeur de pizzas fraîches, 7 jours / 7,
- Fixent le montant de la redevance annuelle d'occupation du domaine public à 1 800 €, payable annuelle, à terme échu.

5 - COMPETENCE PLUi TRANSFEREE ET MODIFICATION DES STATUTS DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DE LA FORET

Par courrier en date du 05/10/2021, Monsieur Jean-François DESCHAMPS, Président de la Communauté de Communes de la Forêt, a informé Monsieur Le Maire de Neuville-aux-Bois que le Conseil Communautaire, par délibération en date du 22/09/2021, a approuvé la prise de la compétence « PLU » par la CCF.

Cette décision a été prise en raison de plusieurs avantages qui ont pu être avancés :

- Intérêt de réfléchir en commun à un aménagement du territoire car l'essentiel des activités quotidiennes se déploie au-delà des frontières communales (commerce, parcours résidentiels, déplacements domicile-travail, etc...),
- Gérer des besoins de manière plus globale,
- Valoriser la complémentarité des communes,
- Optimiser l'espace foncier disponible afin de répondre aux obligations de limitation de la consommation foncière,
- Faciliter l'instruction du droit des sols et permettre à ce service de conseiller les élus dans la rédaction du règlement,
- Mettre en place une politique cohérente et partagée dans le domaine de l'habitat afin de répondre au mieux à la nécessité de parcours résidentiel,
- Réduire les coûts qui peuvent permettre de recruter de l'ingénierie dans le domaine.

Les communes ont trois mois pour rendre leur avis. Passé ce délai, l'avis du Conseil Municipal sera réputé favorable. Le transfert s'opérera à l'issue de cette période sauf si une minorité de blocage est apparue.

Monsieur Patrick HARDOUIN informe les membres du Conseil Municipal que certaines communes seront amenées à devoir revoir leur PLU pour une mise en cohérence avec le SCOT. Neuville-aux-Bois est concernée à l'horizon des deux ans à venir.

Monsieur Patrick HARDOUIN tient à préciser sa position sur le sujet de la mise en œuvre du PLUi. Il y est favorable depuis toujours et ne voit pas comment, il peut être défini une vision du territoire intercommunal en termes d'habitat, de mobilité, d'activités économiques et autres, sans un PLUi. Il n'est pas certain que les administrés s'y retrouvent sans une vue panoramique du territoire compte tenu d'une structure administrative et d'un bassin de vie existants.

Monsieur Jean-Louis RICHARD dit être également convaincu par la mise en œuvre d'un PLUi pour lequel il milite d'ailleurs depuis 2017. Il rappelle que le PLUi avait un caractère obligatoire. Il est grand temps dit-il « Il y a eu trop de temps et d'argent perdus ».

Monsieur Patrick HARDOUIN précise que le vote a été majoritairement POUR la mise en œuvre du PLUi au dernier Conseil Communautaire.

Madame Julia VAPPEREAU précise qu'elle fait partie des élus qui se sont abstenus au vote du PLUi. Elle précise qu'en qualité d'élue au Conseil Communautaire, elle a pris une position de solidarité par rapport aux petites communes qui se sentent démunies et s'interrogent sur leur possibilité d'évolution.

Mais, en revanche, en qualité d'élue au Conseil Municipal, elle votera POUR la mise en œuvre du PLUi car le PLUi est bénéfique pour la Commune de Neuville-aux-Bois.

Monsieur Yves MACE tient à préciser que c'est le SCOT qui pénalise les petites communes et non le PLUi.

Monsieur Patrick HARDOUIN rappelle que la DDT a organisé 2 à 3 réunions avec les élus des différentes communes pour expliquer ce qu'est un PLUi. Le SCOT a défini des polarités :

- 1^{er} pôle : Neuville-aux-Bois
- 2^{ème} pôle : Trainou / Loury
- 3^{ème} pôle : Rebréchien / Vennecy / Aschères le Marché.
- 4^{ème} pôle : Bougy / Montigny / Villereau

Il va surtout de l'intérêt des petites communes d'adhérer à la mise en œuvre du PLUi. Si tout le monde souhaite rester indépendant, il n'y aura pas de négociation possible. Alors que, avec le PLUi, il sera possible de revoir les possibilités d'évolution par polarité. Il faut réfléchir dans l'intérêt commun de tous les concitoyens du territoire et non uniquement pour sa commune.

Madame Julia VAPPEREAU tient à rappeler que lorsqu'elle a voté en conseil communautaire, elle a réfléchi en qualité d'élue au conseil communautaire et que sa position est différente en qualité de Conseillère Municipale.

Après délibération, les membres du Conseil Municipal, à l'unanimité :

- ✓ Approuvent le transfert de la compétence en matière de Plan Local d'Urbanisme à la CCF
- ✓ Approuvent la modification des statuts de la CCF.

6 - APPROBATION REGLEMENTS INTERIEURS - Salle des fêtes et Salle Madelin à la Pichardière

Monsieur Patrick HARDOUIN propose aux membres du Conseil Municipal d'approuver les règlements intérieurs de la Salle des fêtes ainsi que celui de la Salle Madelin à la Pichardière qui ont fait l'objet des modifications suivantes :

- Capacité maximale d'accueil du public
- Règlement du montant de la location à faire auprès du Trésor Public (et non auprès de la Trésorerie de Neuville-aux-Bois)
- Rôle des gardiens salles.

Madame Maryse AGUENIER souhaite savoir la date à laquelle la Commune va de nouveau pouvoir disposer totalement de la Salle Madelin. Monsieur Patrick HARDOUIN lui précise que la Commune ne pourra pas disposer de cette salle tant que les dispositions sanitaires liées au COVID seront maintenues pour le Centre de Loisirs périscolaire.

Après délibération, les membres du Conseil Municipal, à l'unanimité :

- Approuvent les règlements intérieurs de la Salle des Fêtes et de la Salle Madelin.

9 - DIVERS

Informations Conseil Municipal

Monsieur Patrick HARDOUIN, informe les membres du Conseil Municipal des points suivants :

VACCINATION GRIPPE ORGANISEE PAR LE CABINET D'INFIRMIERS DE NEUVILLE-AUX-BOIS

A la salle des Fêtes, campagne de vaccination contre la Grippe organisée par le Cabinet d'infirmiers de Neuville-aux-Bois, les lundis suivants :

- ✓ Lundi 08/11 de 09 H 00 à 12 H 00
- ✓ Lundi 15/11 de 14 H 00 à 16 H 00
- ✓ Lundi 29/11 de 09 H 00 à 12 H 00
- ✓ Lundi 06/12 de 09 H 00 à 12 H 00

Madame Patricia ALLIBE précise que les permanences sont sans rendez-vous et ouvertes à tous. 33 personnes ont été vaccinées ce jour.

RAPPEL DE LA PROCHAINE SEMAINE DE VACCINATION COVID

Pour rappel, deuxième semaine de vaccination contre la COVID 19 à Neuville-aux-Bois organisée par la Protection Civile du Loiret et qui fait de nouveau appel à des bénévoles (élus) pour en assurer le bon déroulement.

- Du mardi 23/11 et jusqu'au vendredi 26/11/2021 à 17 H 00.

Bilan vaccination semaine du 04/10 au 07/10/2021 :

- **324 injections au total qui se décomposent comme suit :**
 - ✓ 88 en première dose,
 - ✓ 175 en deuxième dose
 - ✓ 141 en troisième dose

N.B.: dont 153 vaccinations pour des élèves scolarisés aux collèges d'Artenay, Bazoches-les-Gallerandes, Neuville-aux-Bois, Patay et Toury).

Monsieur Patrick HARDOUIN tient à rappeler qu'à Neuville-aux-Bois, se sont au total 6 semaines de vaccinations qui ont été organisées. Il ne peut qu'inciter les personnes de + 65 ans à faire leur rappel de vaccination (6 mois de délai entre la seconde dose et le rappel).

OCTOBRE ROSE

Monsieur Patrick HARDOUIN rappelle aux membres du Conseil Municipal que la Mairie a été illuminée en rose par solidarité avec l'opération « OCTOBRE ROSE ».

Il cède la parole à Marie-Noëlle MARTIN, adjointe aux affaires sociales et familiales qui a piloté les manifestations qui ont été organisées à Neuville-aux-Bois.

Bilan de l'opération « OCTOBRE ROSE » à Neuville-aux-Bois :

La randonnée pédestre organisée en partenariat avec l'Association de Randonnée pédestre de Neuville le 23/10/2021 au départ de la Mairie à 14 H 00 (parcours d'environ 7 Km) a réuni une centaine de participants et a permis la collecte de 711,20 € de dons au profit de l'Association les « Roses Poudrées ».

Trois associations Neuvilleuses se sont associées à cette opération :

- La FAC, l'Amicale Loisirs et le Groupement Féminin ont réalisé 60 sacs et une dizaine de coussins qui répondent aux besoins particuliers des femmes pour leur traitement (qui seront tous remis au service Oncologique d'Orléans).

Madame Marie-Noëlle MARTIN précise que l'année prochaine, l'organisation de cette opération sera anticipée afin d'y associer les commerçants.

Elle tient personnellement à remercier l'Association Randonnée Pédestre pour leur don de 100 € au bénéfice de l'association des « Roses Poudrées ».

« RANDO-BIO » ORGANISEE PAR LE PETR 15/11/2021 A NEUVILLE-AUX-BOIS

Monsieur Patrick ALBERT informe les membres du Conseil Municipal qu'une réunion est prévue à la Salle des fêtes le 15/11/2021 de 09 H 00 à 12 H 00.

Cette réunion est destinée aux élus et agents territoriaux et aura pour but d'être un espace d'échange et de faire un retour d'expérience sur des différentes pratiques en termes de respect du développement durable. Notamment pour Neuville-aux-Bois, le « Zéro pesticides ». La Société FREDON fera également un exposé.

La réunion sera clôturée pour une visite des espaces aménagés à Neuville-aux-Bois.

REUNION PUBLIQUE - Présentation projet immobilier sur le site de l'ancienne Piscine

Monsieur Patrick HARDOUIN rappelle la réunion publique pour la présentation du projet immobilier sur le site de l'ancienne piscine qui est prévue demain, Mardi 09 Novembre 2021 à 19 H 00 la salle des Fêtes. Le bailleur social, l'immobilière « 3 F » qui conduit le projet sera présent. Il rappelle que les élus y tous été conviés.

CEREMONIE DU 11 NOVEMBRE 2021

Monsieur Patrick HARDOUIN informe que la cérémonie du 11 novembre 2021 aura lieu sous son format traditionnel à savoir :

- Rassemblement à 11 H 00 place de l'Eglise
- Participation de l'Harmonie Municipale au défilé
- A l'issue de la cérémonie, un vin d'honneur sera servi à la Salle des fêtes.

REPAS DES ANCIENS LE 21/11/2021

Monsieur Patrick HARDOUIN rappelle aux élus également que le repas des « anciens » est prévu le 21/11/2021. Les invitations vont leur être transmises très prochainement avec une demande de retour rapide sur leur participation ou non à ce repas.

Il fait appel aux élus volontaires pour venir dresser les tables le Samedi 20/11/2021 à partir de 9 H 00.

Il souligne que c'est une journée très attendue par les aînés. Ceux qui n'ont pas opté pour le repas, recevront le traditionnel colis.

Madame Marie-Noëlle MARTIN précise que des réunions de permanences pour la remise seront programmées. Elle en parlera à sa prochaine commission.

NAVETTE GRATUITE

Madame Patricia ALLIBE informe les membres du Conseil Municipal que tous les encarts publicitaires ont été vendus. Le véhicule est donc en attente de livraison sous peu (1^{ère} quinzaine de décembre 2021).

Il y a d'ores et déjà 6 chauffeurs volontaires et 7 à partir de septembre 2022.

La première équipe de chauffeurs s'est mise au travail. 20 administrés sont intéressés pour des transports.

Au vu de ce nombre de personne, pour l'instant les tournées seront organisées en porte à porte, sur un mode d'inscription 48 H 00 à l'avance.

Des administrés ont demandé si le dispositif serait étendu au bénéfice d'un public plus large.

Elle rappelle qu'il s'agit d'un véhicule 9 places, électrique avec un entretien classique.

Madame Sandrine JAMBUT demande où en est l'installation d'une borne pour le rechargement des véhicules électriques.

Monsieur Patrick HARDOUIN souligne qu'il devient urgent de prévoir de ce type de bornes sur le territoire de la Commune.

A la question de Madame Julia VAPPEREAU, il est précisé que le coût de fonctionnement du véhicule sera le carburant et la cotisation d'assurance annuelle.

VIDEOPROTECTION

Monsieur Patrick ALBERT précise l'état d'avancement de la vidéoprotection :

- Travaux semaine 02 (aménagement du local qui accueillera le système de vidéoprotection et la baie de brassage).
- Courant février 2022, phase opérationnelle et formation des agents.

Monsieur Jean-Louis RICHARD demande à ce que l'erreur d'orthographe sur des panneaux qui ont été mis en place pour informer les administrés de travaux d'aménagement de sécurité soit corrigée.

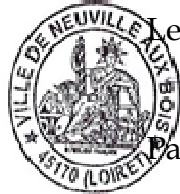
Point de Monsieur Yves MACE sur ses dossiers

Il précise aux élus que les travaux de la rue de la Guinguette et de l'Impasse de la Gloriette vont débiter courant semaine prochaine.

Il va de nouveau prévoir très prochainement une réunion de la Commission Urbanisme et Travaux pour le PLU. Monsieur Patrick HARDOUIN précise que la modification du PLU en cours d'étude par les membres de la commission et le cabinet ne nécessitera qu'un arrêté du Maire et non une délibération du Conseil Municipal.

Monsieur Patrick HARDOUIN précise que la prochaine réunion de Conseil Municipal aura lieu le 29/11/2021. Pas de réunion prévue en décembre sauf urgence.

L'ordre du jour étant clôturé, la séance est levée à 21 H 26.

 Le Maire,
Patrick HARDOUIN